

Matières pour l'examen du CRFPA

Attention aucune modification ne pourra intervenir après le 30 avril 2024.

- Note de synthèse – 5 heures coefficient 3
- Droit des obligations – 3 heures coefficient 2

• Épreuve de spécialité une matière au choix à cocher 3 heures coefficient 2	• Épreuve de procédure correspondante à cocher 2 heures coefficient 2
Droit pénal <input type="checkbox"/>	Procédure pénale <input type="checkbox"/>
Droit administratif <input type="checkbox"/>	Procédure administrative <input type="checkbox"/>
Droit des affaires <input type="checkbox"/>	Procédure civile <input type="checkbox"/>
Droit civil <input type="checkbox"/>	Procédure civile <input type="checkbox"/>
Droit social <input type="checkbox"/>	Procédure civile <input type="checkbox"/>
Droit fiscal <input type="checkbox"/>	Procédure administrative <input type="checkbox"/> ou Procédure civile <input type="checkbox"/>
Droit international et européen <input type="checkbox"/>	Procédure administrative <input type="checkbox"/> ou Procédure civile <input type="checkbox"/>

- Exposé-Discussion – Épreuve orale de 45 mn portant sur les droits et libertés fondamentaux coefficient 4
- Oral d'anglais – coefficient 1

Attention aucune convocation ne sera envoyée.

Toutes les informations relatives à l'examen sont mises en ligne sur notre site www.iej.universite-paris-saclay.fr (lieu, liste de répartition par salle, date des résultats, etc.)

Fait à le/...../.....

NOM et Prénom :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :